

**AVENANT N°3  
A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE  
DE LA COMMUNE D'ESTIVAREILLES**

**AUPRES DE LA LOIRE FOREZ AGGLOMERATION  
POUR  
L'ENTRETIEN DE VOIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Entre

La commune de Estivareilles, représentée par son maire, Monsieur Pierre BARTHELEMY, dûment autorisé à cet effet par délibération n° *046-2025* du *12 décembre 2025*, ci-après dénommée « la commune », d'une part,

Et

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Georges THOMAS, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000442 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention de mise à disposition de service de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des voies d'intérêt communautaire en date du 20 février 2018 et les avenants n°1 en date du 27 novembre 2018 et n°2 en date du 12 février 2024.

**Rappel de l'objet de la convention**

La convention susvisée a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L 1511-4-1 du CGCT, la mise à disposition auprès de Loire Forez agglomération des services municipaux pour l'entretien des voies de son territoire déclarées d'intérêt communautaire.

**Objet de l'avenant n°3 :**

**Article 1 : L'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n° 2 et relatif au service mis à disposition de l'article 3 de la convention est remplacée :**

En 2024 et 2025, sur le territoire de Loire Forez, des voies communales ont été créés ou revêtues, des voies privées de lotissement ont été classées dans le domaine public communal. Par application de l'intérêt communautaire en matière de voirie, ces voies supplémentaires ont donc été transférées à Loire Forez agglomération. D'autres voies ont été remunicipalisées car déclassées du domaine public ou originellement transférées par erreur.

La commune étant concernée par un ou plusieurs transferts de voies, le périmètre d'intervention pour l'entretien des voies communales situées sur son territoire évolue donc à compter de 2025. Ainsi, il convient de remplacer l'annexe n° 1 de l'avenant n° 2.

**Article 2** : Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Estivareilles, le 12 décembre 2025

Pour la commune de  
Estivareilles

Pour Loire Forez agglomération

Le maire  
Pierre BARTHELEMY



## Annexe 1

DEFINITION DU BESOIN OPTIMUM DE FONCTIONNEMENT DE ESTIVAREILLES

35 043 mètres de voies transférées

Actualisation 2025

PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN	Description	Réalisé par la Commune	Matériels utilisés	MBC/Fourniture	Optimum théorique
La surveillance du réseau	1 passage par mois (La commune informera la Communauté d'agglomération des dégradations constatées)	735,00 €	1 agent/20€/h+1 véhicule équipé/15€/h (0,02€/ml sur CALF 45)		1 passage à 30km/h/mois sur les voies+ coef maj/com 735,00 €
Le rebouchage des nids de poule	Dès l'apparition de désordre X*((20*2)+15)*3,5	1 925,00 €	2 agents, 1 véhicule équipé+ 1 d'enrobé froid (0,19€/ml soit 0,04€/m CALF 45)	1 401,72 €	10T d'enrobé froid 3 326,72 €
Les interventions de points à temps	Colmatage de fissures sur la bande de roulement		2 agents + un camion PATA automatic (0,1kg/ml soit 0,10€/ml CALF 45)	2 000,00 €	3 km de plus/01 bon/5 ans X/an SOIT 2 T de PATA 2 000,00 €
Le fauchage mécanique et manuel des accotements	Voir plan	6 037,20 €	1 agent, 1 tracteur, 1 épaveuse (0,25€/ml CALF 45)		2 PASSAGES/an 6 037,20 €
Le curage des fossés et des saignées	Voir plan	3 400,50 €	2 agents, 1 pelle excavatrice, 1 camion benne (0,15€/ml CALF 45)		11 215 Mètres de fossés soit 1400m/ans 3 400,50 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale	Voir plan	276,50 €	1 agent, 1 véhicule équipé+ fourniture (0,15€/ml CALF 45)	513,50 €	63 Éléments de signa 6 STOP ET 10 CLP/10ans autres /20ans 790,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation horizontale	Voir plan		1 agent, 1 véhicule équipé+ fourniture (0,07€/ml CALF 45)	202,00 €	7 STOP ET 10 CLP/sans 20 places de parking+4 places Handi+Zanets minutes/3ans 202,00 €
L'entretien et le renouvellement de la signalisation Tricolore	Voir plan				
L'élagage des arbres d'alignement	Voir plan	1 260,00 €	1 agent, 1 véhicule équipé (0,08€/ml CALF 45)		3 jours avec 2 agents 1 260,00 €
L'entretien courant des ouvrages d'art	Débroussaillage des emprises, Vérifications des maçonneries et éléments de sécurité	630,00 €	1 agent+1 Véhicule équipé 2h/OA/an (0,023€/ml CALF 45)		9 OA à entretenir (mais 14 transférés) 630,00 €
Création, réparation et/ou entretien des grilles et avaloirs pluviaux	Nettoyage, création et réparation	1 466,70 €	1 agent, 1 véhicule équipé+ fourniture pour les créations et réparations Un camion hydrocurateur pour l'entretien (0,28€/ml CALF 45)	330,00 €	Hydrocurage de 55 ouvrages/an+ 2 réparations 1 796,70 €
Rédaction des permis de voirie	Les visites terrain (préalables à l'établissement des arrêtés de voirie et à la suite de travaux des tiers affectant la voirie pour contrôler la qualité des réflexions de chaussées) Rédaction des permis de voirie.	100,00 €	5/anX20€(1h agent de terrain+1/4h agent administratif) (0,04€/ml CALF 45)		100,00 €
Petits travaux d'entretien (des trottoirs, calage d'acrottement, dégivrage, purges, busage de fossés etc...)		1 401,72 €	1 agent, 1 véhicule équipé adapté+ fourniture (0,04€/ml)		1 401,72 €
		17 232,62 €		4 447,22 €	21 679,84 €

Coût de Fonctionnement /m

0,62 €